

Séance extraordinaire du 7 avril 2021

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès siège en séance extraordinaire ce mercredi 7 avril 2021 à 20 h 10 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Robert Landry, maire. Assiste également à la séance, par visioconférence, Mme Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-074, daté du 2 octobre 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-080, daté du 21 octobre 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute la région de la Mauricie / Centre-du-Québec est en zone rouge ayant un niveau d'alerte maximale;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que, selon ce même arrêté et l'arrêté 2020-074, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

2021-04-069

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu par les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès que la présente séance extraordinaire du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 7 avril 2021

FORMANT QUORUM

Renonciation à l’avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l’avis de convocation prévu à l’article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à vingt heures dix (20 h 10).

1. Lecture et adoption de l’ordre du jour

Ordre du jour

- Renonciation à l’avis de convocation
Ouverture de la séance
1. Lecture et adoption de l’ordre du jour
 2. Adjudication d’une émission d’obligations à la suite d’une demande de soumissions publique – Règlements 363-2008, 352-2005, 427-2014, 417-2013, 425-2014 et 446-2018
 3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 720 000 \$ qui sera réalisé le 19 avril 2021
- Période de questions
4. Clôture de la séance

2021-04-070

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d’approuver et d’adopter l’ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. Adjudication d’une émission d’obligations à la suite d’une demande de soumissions publique – Règlements 363-2008, 352-2005, 427-2014, 417-2013, 425-2014 et 446-2018

Date d’ouverture :	7 avril 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d’ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d’ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d’émission :	19 avril 2021
Montant :	3 720 000 \$		

ATTENDU que, conformément aux règlements d’emprunts numéros 363-2008, 352-2005, 427-2014, 417-2013, 425-2014 et 446-2018, la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès souhaite émettre une série d’obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès a demandé, à cet égard, par l’entremise du système électronique « Service d’adjudication et de publication des résultats de titres d’emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d’une émission d’obligations, datée du 19 avril 2021, au montant de 3 720 000 \$;

Séance extraordinaire du 7 avril 2021

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,53500	221 000 \$	0,50000 %	2022	1,67696 %
		224 000 \$	0,65000 %	2023	
		227 000 \$	0,85000 %	2024	
		230 000 \$	1,15000 %	2025	
		2 818 000 \$	1,40000 %	2026	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,28465	221 000\$	0,50000 %	2022	1,78394 %
		224 000 \$	0,60000 %	2023	
		227 000 \$	0,90000 %	2024	
		230 000 \$	1,20000 %	2025	
		2 818 000 \$	1,45000 %	2026	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,06200	221 000 \$	0,50000 %	2022	1,82969 %
		224 000 \$	0,60000 %	2023	
		227 000 \$	0,85000 %	2024	
		230 000 \$	1,10000 %	2025	
		2 818 000 \$	1,45000 %	2026	

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

2021-04-071

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 720 000 \$ de la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 7 avril 2021

3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 720 000 \$ qui sera réalisé le 19 avril 2021

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 720 000 \$ qui sera réalisé le 19 avril 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de :
363-2008 : (Infrastructures Place Louis-Denis)	552 548 \$
352-2005 : (Prolongement de la rue des Seigneurs)	32 071 \$
427-2014 : (Prolongement de la rue Lisa)	57 100 \$
417-2013 : (Rues des Seigneurs et des Gouverneurs – phase V)	428 432 \$
425-2014 : (Réfection boulevard de la Gabelle)	1 123 578 \$
446-2018 : (Réfection chemin Petit-Saint-Étienne)	1 526 271 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 363-2008, 352-2005, 427-2014, 417-2013, 425-2014 et 446-2018, la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

2021-04-072

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès, conformément à ce qui suit :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 avril 2021;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 avril et le 19 octobre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds, conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Séance extraordinaire du 7 avril 2021

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE L'OUEST DE LA MAURICIE
75, AVENUE ST-LAURENT
LOUISEVILLE (QC)
J5V 1J6

8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès, tel que permis par la *Loi*, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 363-2008, 352-2005, 427-2014, 417-2013, 425-2014 et 446-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 avril 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 20 h 15;
Fin : 20 h 15 (pas de question).

4. Clôture de la séance

2021-04-073

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.